



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090641

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/09/2025 16H41 C:000032 I:39016
V/REF : 1026162
V/Email reçu le Lundi 08/09/2025 a 16H41

SELON DEVIS N° 5060089
V/REF.IMM. 8922-8923-9676
IMMEUBLE : LE PARC VEYRON 8922
17 AVENUE DU CHATEAU
01450 PONCIN

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 24 Septembre 2025

Référence Marché: M_230717001-1
LOCALISATION : 17 AV DU CHATEAU - PONCIN - MME AMRI - 0615056967 - LOGT 1015
MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°5060089 DU 20/06/2025
D UN MONTANT DE 1207,17 EUROS HT
Donneur d'ordre : Mme AS BONIN

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

ACCORD SUR DEVIS
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET VEHICULE
POSE D'UNE PAROI DE DOUCHE FIXE AVEC PORTE BATTANTE
REFECTION DES JOINTS SILICONE
NETTOYAGE CHANTIER
NOTRE INTERVENTION DU 23 SEPTEMBRE 2025

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 24/09/25 a 10H56 Mme AS BONIN
GA TT EMAIL ENVOYÉ LE 08/09/25 A 10H07 M. B. SCHMELZER
GA TT EMAIL ENVOYÉ LE 08/09/25 A 10H07
MP TT EMAIL ENVOYÉ LE 20/06/25 A 16H38 MME AS BONIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090641

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1207,17	1207,17
	TOTAL H.T.		1207,17
	T.V.A. a 10,00%		120,71
	TOTAL T.T.C.En EURO		1327,88

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1026162 du 08/09/2025

Pr.

SEM CODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒

Individuel ☐

- 2 ans ☐

Non Conventionné ☐

Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 804 228 du 29/01/2025

THCPLOPP Txv hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230717001-1

MME AMRI Sonia
17 Avenue du Château
01450 PONCIN

Téléphone : 00.00.00.000.0. / 06.15.05.69.67

08922-00001-00001-00015 H / Type 2 / 01

Etage : 01

Date entrée: 07/03/2020

Délai

Date limite exécution : 23/09/2025

Observations

**COMMANDE SUITE DEVIS NUMERO
5060089**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,37	46,37	4,64	51,01
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire)	4,00	41,22	164,88	16,49	181,37
PL00033 Réfection d'un joint silicon baignoire / douche compris dépose, nettoyage, mise en place	1,00	51,52	51,52	5,15	56,67
PL00056 Interventions Diverses PAROI FIXE 900/2000	1,00	299,27	299,27	29,93	329,20
PL00056 Interventions Diverses PORTE REPLIABLE 900/2000	1,00	545,11	545,11	54,51	599,62
PL00056 Interventions Diverses BARRE DE STABILISATION	1,00	100,02	100,02	10,00	110,02

Total H.T.	1 207,17
Total TVA	120,72
Total TTC	1 327,89

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEM CODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEM CODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN6



Bon de Commande

N° : 1026162 du 08/09/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par BONIN Anne-Sophie le 08/09/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

SEMCODA
Agence Bresse Dombes
28 rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE Cedex 10
Tél. 04 74 22 83 27 - Fax 04 74 23 49 43

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **17 Avenue du Château 01450 PONCIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **08/09/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1026162